



7, rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

# Tremblay-les-Villages

☐ 02.37.65.28.18.  
☐ 02.37.65.30.66.

[mairie.tremblay.les.villages@orange.fr](mailto:mairie.tremblay.les.villages@orange.fr)

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2014 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

**Étaient présents** : Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Yves LAOUENNAN, Grégory MAIN, Thibault PELLETIER, Frédéric SEVIN, Catherine BAZIN, Virginie BOUCHARD, Marie-France CABARET, Nathalie DAVIAU, Françoise LEREAU, Mylène MILON, Marc RAVANEL, Agnès SESCHEBOEUF.

### **Étaient absents en ayant donné pouvoir** :

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Annabel DOS REIS  
Ariel ALLARD a donné pouvoir à Nathalie DAVIAU  
Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Catherine BAZIN

**Secrétaire de séance** : Arnaud LEHERICHER

-----

### **ORDRE DU JOUR** **du 24 avril 2014 à 20 heures 00**

- Compte-rendu de délégations données au Maire

### **Finances** :

- Comptes de Gestion 2013 : Budget Principal (commune) et Annexe (eau)
- Comptes administratifs 2013 : Budget Principal (commune) et Annexe (eau)
- Affectations des Résultats : Budget Principal (commune) et Annexe (eau)
- États des restes à réaliser
- Tarif Eau m3
- Adhésion FSIREP et convention : taxe
- Taux d'impositions des taxes directes locales pour 2014 (état 1259)
- Budgets Primitifs 2014 : Budget Principal (commune) et Annexe (eau)
- Fonds départemental de péréquation : sollicitation d'attribution du contingent pour les opérations d'investissement.
- Indemnités du Trésorier
- Transfert budget Assainissement vers Agglomération du Pays de Dreux
- Étalement de la dette due au Siza : demande à faire auprès des receveurs concernés / trésoriers et des communes du SIZA.
- Convention Centre de Gestion d'Eure et Loir pour les dossiers retraites
- Redevance d'occupation du domaine public (barème : journalier et occasionnel ...)
- Tarification des salles communales (sdf tlv, chêne, musique, ludothèque, ...)
- Récapitulatifs des adhésions aux différents syndicats et associations.
- Autorisation donnée au Maire pour signer des conventions de subventions.
- Délibération régularisation Marché voirie 2009 pour obtention de la subvention.



# **Tremblay-les-Villages**

## **Juridiques :**

- Procédures judiciaires (renoncement aux recours en cours)

## **Manifestations :**

- Manifestation du 14 juillet 2014
- Journée du patrimoine : 14 septembre 2014.

## **Divers :**

- Élections des Jurés d'assises
- Dématérialisation des procès-verbaux
- Visite du sous-préfet le 6 juin 2014.
- 

## **Informations et Questions diverses**

### **Approbation des procès-verbaux des réunions des 29/03/2014 et du 03/04/2014 ? Ils sont adoptés à l'unanimité.**

Nombre de personnes présentes : 16

Nombre de personnes excusées ayant données pouvoir : 3

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Ariel ALLARD a donné pouvoir à Nathalie DAVIAU

Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Catherine BAZIN

Le Quorum est atteint.

### **Retrait d'un point de l'ordre du jour : transfert clôture budget assainissement Dreux agglo.**

### **Observations des procès-verbaux du 29 mars et 3 avril 2014 : Pas d'observation.**

Il est demandé qui souhaite être secrétaire de séance ?

Monsieur LEHERICHER se propose et l'assemblée accepte.

**Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER**

## **Comptes rendus des Délégations :**

### **1/ Rencontre avec le sous préfet**

Le 9 avril 2014, s'est tenu une réunion en sous préfecture de Dreux visant à faire un point sur l'ensemble des contentieux impliquant la commune, d'une part, et l'État, d'autre part.

Participaient à cette réunion, présidée par le sous préfet de l'arrondissement de Dreux : Mme Christelle Minard, maire de la commune, M. Jean-Luc SORAND, adjoint, M. Sébastien NAUDINET, Directeur financier du Conseil Général sollicité par Christelle MINARD auprès du président du conseil Général pour nous appuyer dans nos démarches, Mme Céline BEATSE, directrice du pôle gestion publique (Direction départementale des finances publiques), M. Serge BERNARD, chef de poste à la trésorerie de Châteauneuf



# **Tremblay-les-Villages**

en Thymerais, Mme Anne-Gaël GUÉRIN, directrice des relations avec les collectivités locales par intérim (Préfecture) et Mlle Sandrine CHANSARD, adjointe au bureau des finances locales (Préfecture).

L'ensemble des procédures contentieuses impliquant l'État et la collectivité ou ses syndicats (SIPEP et SIVOM Tremblay-Serazereux) ont été évoqués, sur la base d'un tableau récapitulatif.

Par ailleurs, la situation budgétaire de la collectivité a également été discutée. Il nous a été signalé que la commune était retenue dans les communes en zone d'alerte. Nous allons prochainement recevoir un rapport en ce sens.

## ***SUITES À DONNER***

- examen approfondi par les services de la DDFIP et de la Préfecture des comptes de la collectivité,
- étude des possibilités de mises en place d'avances (avances sur la fiscalité), ou versement rapide des dotations dès lors qu'elles pourront être versées (parts de DGF et FDP),
- recherche, par la commune, d'un accord avec les autres collectivités envers lesquelles elle a des dettes pour permettre un échelonnement.
- Rappel des problématiques budgétaires : le vote du compte administratif/compte de gestion

Depuis plusieurs années, les comptes administratifs, votés par le conseil municipal diffèrent des comptes de gestion.

**2/ Demande d'un RV avec les élus du SIPEP**, la Lyonnaise des Eaux et les délégués de Tremblay-les-Villages au SIPEP pour éclaircir tous les problèmes techniques qui restent à solutionner. Rendez-vous qui pourrait être mercredi 30 avril le matin. A confirmer.

**3/ Compte rendu du comité des Travaux par Jean-Luc SORAND** et compte rendu de ses délégations.

### **Jean-Luc SORAND :**

#### **Salle des fêtes de Tremblay les Villages :**

État des lieux a été fait, réception des travaux fait le 07/04/14

La commission de sécurité nous envoie son rapport vers le 13/05/14, normalement à partir du 13/05/14 la salle pourra être disponible.

La salle des fêtes a été nettoyée par une entreprise et le coût du nettoyage sera à la charge de toutes les entreprises ayant fait les travaux.

#### **Plateau Omnisport :**

La dalle a été coulée cette semaine. La deuxième quinzaine de mai le sol devrait être totalement terminé.

Le chantier suit son cours normalement.

La livraison pourrait avoir lieu au cours de la deuxième quinzaine de Mai.

#### **Travaux divers :**

Concernant nos chemins ruraux : il a été demandé plusieurs devis pour du calcaire.

Les Maires délégués sont invités à recenser leurs besoins et de nous en faire part pour une commande groupée.

Sachant qu'il restera à leur charge de trouver des agriculteurs pour étaler le calcaire sur ces chemins ruraux.



# Tremblay-les-Villages

Marché public 2013 : les travaux n'ont pas été réceptionnés donc ceci va être fait par les Maires délégués sur leur commune avec l'entreprise qui a eu en charge ces travaux en vue de solliciter les subventions qui leur sont attachées.

Concernant les travaux divers sur chacune des communes, Monsieur Sorand se tient à la disposition de chacun des Maires délégués pour répercuter les consignes aux agents techniques.

## **Terrain entraînement de football :**

Le terrain a été engazonné la semaine dernière et si besoin il sera arrosé.

Devis est demandé pour un filet pare-ballon.

## **Accessibilité commerces :**

Dans la rue du DR Taugourdeau, sur la partie allant de l'épicerie au restaurant, le trottoir sera élargi pour permettre le passage d'un fauteuil roulant

## **Thibault PELLETIER :**

### **Assainissement Ecublé :**

Thibault PELLETIER informe qu'une réunion publique aura lieu le 29 avril 2014 à 20h salle de la mairie annexe d'Écublé pour présentation aux habitants avec tous les intervenants (Dreux Agglo, Mairie de Tremblay-les-Villages, Dekra, Berlusconi) sur le déroulement des travaux, leurs durées, les déviations concernant le ramassage des poubelles, le ramassage scolaire (vu avec Monsieur Main).

L'agglomération de Dreux prévoit d'amener la fibre optique dans le village dans un premier temps et de voir par la suite le raccordement aux habitations.

Concernant l'assainissement, les points de raccordement n'ont pas été établis mais des propositions seront faites et il sera possible de revoir les endroits précis pour chaque habitation.

Concernant les habitations et leurs fosses septiques, selon l'état et l'ancienneté de celle-ci (pas plus de 10 ans) il est établi une durée maximum de raccordement à l'assainissement. Pour toutes fosses de plus de 10 ans ce sera immédiat.

Il est également prévu de revoir en collaboration avec Monsieur RUFFRAY le règlement de l'eau.

Il a été reçu la pré-étude de la société Hydratec concernant l'ensemble de nos réseaux, et il apparaît que nous avons un rendement de 72%, ce qui est correct. Il sera certainement envisagé de faire une étude globale de nos canalisations et de nos compteurs sur l'ensemble du territoire.

Question :

Concernant la rue Saint Jacques et des ralentisseurs ?

Thibault PELLETIER : cela a été évoqué mais, il faut voir quels sont les projets proposés.

Christelle MINARD : une réunion publique sur le terrain sera organisée avec la population afin de recueillir les différentes informations et de voir ce qui peut-être fait .

## **4/ Compte rendu du comité Communication par Nathalie DAVIAU :**

Il a été recueilli beaucoup de données afin de préparer un premier bulletin. Le premier fera environ 4 pages et présentera l'ensemble des élus avec les prérogatives et l'ensemble des agents de la commune de Tremblay-Les-Villages.

Le site « facebook » sera un support d'informations diverses.



# Tremblay-les-Villages

Et un futur site Internet devrait être fait, une première réunion devrait avoir lieu mi-mai concernant l'établissement d'un cahier des charges afin qu'il soit effectif très rapidement.

Il devrait y avoir environ 4 bulletins par an, ce serait l'idéal. Toutes les idées sont les bien venues, afin de faire vivre ces sites.

## 5/ Compte rendu par Annabel DOS REIS de ses délégations aux affaires sociales

Concernant le logement d'Écublé une remise en état est en cours et suivi, avec accompagnement de la famille.

4 visites ont déjà été effectuées et une entreprise de nettoyage va passer pour nettoyer la maison, mais il a été demandé aux locataires de ramasser ou rassembler leurs affaires, etc... afin que l'entreprise intervienne. D'ailleurs il est prévu que cette entreprise intervienne le mardi 29 avril pour le nettoyage complet.

Puis s'ensuivront les travaux, notamment de la chaudière, évacuation des eaux usées ... Cette situation a aussi été signalée à une assistante sociale.

Concernant les demandes de logement, chaque famille est appelée individuellement pour savoir si leur demande est toujours d'actualité, ainsi déjà 15 dossiers ont été supprimés du fichier. Et lors d'attribution de logement les propositions à faire à l'Habitat Eurélien seront plus rapides. En théorie, les familles devraient systématiquement renouveler leur dossier tous les ans. Annabel DOS REIS va se rapprocher de l'Habitat Eurélien pour savoir si eux ont des informations plus précises concernant des familles injoignables par téléphone.

## Délibération 2014.24.04.01 :

### Compte de Gestion 2013 du budget principal : ordonnateur comptable de la Trésorerie de Châteauneuf en Thymerais

Monsieur Serge BERNARD : depuis déjà plusieurs années, il y a des soucis même avec mes prédécesseurs qui étaient en Trésorerie.

L'assemblée : alors pourquoi seulement aujourd'hui seulement vous réagissez lors du changement d'équipe ?? l'État a aussi sa part de responsabilité ?? !!!

Christelle MINARD : nous sommes inscrits en zone d'alerte par les services de la DGFIP. Une réunion début juin avec leurs services et Monsieur Bernard doit avoir lieu. On rencontre des difficultés financières et nous travaillons depuis des semaines sur les comptes.

Yves LAOUENNAN : je ne voterai pas le compte de gestion car il y a plus de 3 ans que cela dure et que personne n'a rien dit, n'a rien fait !!

Virginie BOUCHARD approuve les propos d'Yves LAOUENNAN et demande quelle est la différence entre le compte de gestion et le compte administratif ? Quelles sont ces différences ?

Monsieur Serge BERNARD explique que suite à l'établissement du budget des communes, les écritures acceptées par la trésorerie (factures avec devis, bon de commande etc..) sont entrées dans les comptes et en cas de rejet pour différents motifs la commune se doit d'enregistrer les rejets ce qui n'a pas été fait d'où le décalage entre le compte de gestion et le compte administratif.

Christelle MINARD : il faut pouvoir reprendre des résultats exacts et repartir sur de bonnes bases en votant le budget.

Monsieur BERNARD : après le rejet du compte administratif, celui-ci sera directement transmis au préfet pour saisine de la Chambre Régional des Comptes.



# Tremblay-les-Villages

Et dans le cas d'un non vote de budget, nous ne pourrions rien payer, jusqu'à hauteur de la moitié du budget voté.

Recettes d'investissements = 1 112 672,17 €

Dépenses d'investissement = 942 037,86 €

**Excédent d'investissement = 170 634,31€ qui correspond au seul chiffre 2013**

Recettes de fonctionnement = 1 550 433,15 €

Dépenses de fonctionnement = 1 650 242,45 €

**Déficit de fonctionnement = - 99 809,30 € qui correspond au seul chiffre 2013**

Madame le Maire présente un résultat du compte de gestion exact en ses lignes des états de consommation et réalisation des crédits.

Les états de consommation et réalisation des exercices 2011 et 2012 de la commune étant erronés du fait de résultat mal transcrit au compte 1068 de la commune (compte qui sert à couvrir le déficit d'investissement).

Le trésorier a repris dans son résultat l'affectation qui aurait dû être faite :

2011 = 437 242,58€

2012 = 55 831,78 €

2012 = - 409 591,17€

2013 = 238 956,86

**soit un résultat d'investissement déficitaire à reprendre de – 322 440,05 €**

d'où le solde de la section d'investissement déficitaire de – 322 440,05 €

pour un excédent de fonctionnement de 627 850,26 €.

Madame le Maire soumet au vote le compte de gestion de la commune 2013 présenté par le comptable public.

vote pour : 17

vote contre : 0

Abstention : 2

## **Délibération 2014.24.04.02 :**

### **Compte de Gestion 2013 budget annexe de l'eau :**

Recettes d'investissements = 132 612,65

Dépenses d'investissement = 102 895,48

**Excédent d'investissement = + 29 717,17 € qui correspond au seul chiffre 2013**

Dépenses de fonctionnement = 240 042,79 €

Recettes de fonctionnement = 343 275,78€

**Excédent de fonctionnement = 103 232,99 € qui correspond au seul chiffre 2013**

Madame le Maire présente un résultat du compte de gestion exact en ses lignes des états de consommation et réalisation des crédits.

Pour l'exercice 2012 du fait que le compte d'affectation du résultat en 1068 n'avait pas été repris pour couvrir le déficit.



# Tremblay-les-Villages

Pour la clôture de l'exercice 2013, les résultats sont les suivants :

**section d'investissement excédent de 16 039 €**  
**section de fonctionnement excédent de 234 402 €**

Madame le Maire soumet au vote le compte de gestion 2013 du budget annexe de l'eau présenté par le comptable public.

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 2

## **Délibération 2014.24.04.03 :**

### **Compte Administratif Commune 2013 :**

Madame le Maire rappelle que le maire ne participe pas au vote du compte administratif mais peut participer au débat selon le CGCT Article L2121-14.

#### **Investissement**

Dépenses = 1 351 629,03 €  
Recettes = 1 112 672,17 €  
**Déficit = - 238 956,90 €**

#### **Fonctionnement**

Dépenses = 1 524 247,79 €  
Recettes = 2 441 254,30 €

**Excédent = + 917 006,60 €**

On observe une différence entre

le compte de gestion = - 99 809,30 €  
le compte administratif = + 917 006,30 €

**soit une différence totale entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 1.016.815,60 €**

**Cette différence s'explique par la non reprise des déficits d'investissement 2011 = 437.242,58€**

Reprise partielle du déficit 2012 = 409 591,17 au lieu de 493 074,36€ soit une différence de 83.483,19 €

Ce qui fait déjà une différence totale de **576 557,55 €**

**Les mandatements d'office du SIZA réalisé par le comptable suite à une demande du préfet, non repris dans les comptes de la commune = 165 682,62 € en 2011**

**125 993 € non repris au Compte administratif en 2013**

Des titres et mandats rejetés par la trésorerie

Madame le Maire sort et Jean Luc SORAND, premier adjoint fait voter le Compte Administratif de la commune 2013.



# **Tremblay-les-Villages**

Monsieur SORAND propose de passer au vote du compte administratif de la commune 2013, qui présente des comptes différents de ceux du comptable public. L'affectation des résultats ne peut se fonder sur le compte administratif de la commune.

**Il est proposé de le rejeter compte tenu des telles différences et des difficultés rencontrées.**

**Pour : 0**

**Contre : 18 - Unanimité**

**Abstention : 0**

## **Délibération 2014.24.04.04 :**

### **Le compte Administratif 2013 budget annexe de l'Eau :**

Madame le Maire rappelle que le Maire ne participe pas au vote du compte administratif mais peut participer au débat selon le CGCT Article L2121-14.

#### **Investissement**

Dépenses = 133 372,75 €

Recettes = 132 612,65 €

**Déficit = - 760,10 €**

#### **Fonctionnement**

Dépenses = 240 042,79 €

Recettes = 406 338,14 €

**Excédent = 166 295,35€**

Différence

Compte Administratif Investissement = - 760,10€

Compte de Gestion Investissement = + 29 717,17€

Compte Administratif Fonctionnement = + 166 295,35 €

Compte de Gestion Fonctionnement = + 103 232,99€

Au vue de ces différences entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, reprises obligatoires qui n'ont pas été réalisés en 2012.

Monsieur SORAND propose de passer au vote du compte administratif annexe de l'eau 2013 qui présente des comptes différents de ceux du comptable public. L'affectation des résultats ne peut se fonder sur le compte administratif de la commune.

Monsieur SORAND vous propose de ne pas voter le compte administratif annexe de l'eau 2013 qui ne nous permet pas de reprendre des résultats corrects pour bâtir le BP 2014.

**Il est proposé de le rejeter compte tenu des difficultés rencontrées.**





# **Tremblay-les-Villages**

**Pour : 0**

**Contre : 18 - Unanimité**

**Abstention : 0**

## **Délibération 2014.24.04.05 :**

### **Affectation des résultats du Budget Principal commune :**

**Madame le Maire propose de reprendre les résultats du compte de gestion 2013, suite à des réunions de travail avec le comptable et la préfecture.**

**à la clôture de l'exercice 2013 les résultats sont**

- section investissement déficit - 322 440,05 €
- section fonctionnement + 627 850,26 €

Pour couvrir le déficit d'investissement, nous devons affecter les résultats suivants :

ligne 001 = 322 440,05€ en dépenses d'investissement couvert par la section de fonctionnement à hauteur de 322 440,05 € au compte 1068.

reste en recette de fonctionnement pour la ligne 002 : 305 410,21 € en recette de fonctionnement.

Madame le Maire soumet au vote cette décision d'affectation de résultat :

**POUR : 19 - unanimité**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **Délibération 2014.24.04.06 :**

### **Affectation des résultats du Budget 2013 annexe Eau :**

**Madame le Maire reprend les résultats du compte de gestion 2013 suite à des réunions de travail avec le comptable et la préfecture.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2013, les résultats sont les suivants :

- section d'investissement : excédent de 16 039,99 €
- section de fonctionnement : excédent de 234 402,50 €.

Par ailleurs, pour l'exercice 2012, l'affectation au compte 1068, obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, n'a pas été constatée correctement.

L'annexe jointe retrace l'affectation de résultats, telle qu'elle a été constatée de façon erronée, et telle qu'elle aurait dû être.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- ligne 001 : 16 039,99 € en recette d'investissement ;
- compte 1068 : 13 677,18 € en recette d'investissement ;  
pour couvrir le déficit 2012 (non réalisé), il faut porter la somme 13 677,18€ au compte 1068.
- ligne 002 : 220 725,32 € en recette de fonctionnement.



# Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle que **seul le compte 1068 fera l'objet d'une exécution en 2014**. Les autres imputations en LIGNES 001 et 002 seront seulement inscrites et ne feront pas l'objet d'un mouvement comptable.

Madame le Maire soumet au vote cette décision d'affectation de résultat :

POUR : 19 - unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2014.24.04.07 :

### État des travaux en cours et des subventions restants à recevoir qui seront repris au Budget principal 2014 :

#### BUDGET Principal

##### Recettes à percevoir

Chapitre R 13	Objet	Montant	
1323	Loge Sdf TLV + ludothèque	19 197,00 €	Conseil Général
1323	reste Voirie programme 2009	3 950,00 €	Conseil Général
1323	Voirie programme 2010 / Enfsst chene 1T	25 666,00 €	Conseil Général
1323	Voirie programme 2011	17 640,00 €	Conseil Général
1323	Voirie 2012	18 873,00 €	Conseil Général
1323	Voirie 2013	34 500,00 €	Conseil Général
1323	Plateaux omnisport	94 000,00 €	Conseil Général
1322	Restauration Vierge de la Pitié	822,15 €	Conseil Régional
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>214 648,15 €</b>	

##### Dépenses des Travaux en cours

Chapitre R 13	Objet	Montant
2313	Loge Sdf TLV + ludothèque	53 000,00 €
2315	Voirie 2012 / 2013	236 073,30 €
2313	Plateaux omnisport	194 000,00 €
2316	Restauration Vierge de la Pitié	2 740,05 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>485 813,35 €</b>

##### Dépenses des Travaux à venir déjà engagés par délibération du mois de décembre 2013

2315	Aménagement sécurité	85 000,00 €
2315	Voirie accessibilité	50 000,00 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 000,00 €</b>

## Délibération 2014.04.24.08

### Budget annexe de l'eau : Reste à percevoir des travaux sur le pont RN 154



# Tremblay-les-Villages

## Restes à percevoir en 2014 sur subventions antérieures

Chapitre R 13	Objet	Montant	
1323	Pont RN154 Canalisations	4 913,81 €	Conseil Général
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 913,81 €</b>	

### Délibération 2014.04.24.09

#### Prix de l'eau

Madame le Maire rappelle la tarification à ce jour de l'eau :

Abonnement eau : 25€ H.T.

Consommation m3 eau : 0,85cts m3 HT

Redevance pollution eau (Agence Eau Seine Normandie – AESN) : 0,37€ HT

Au regard de la nouvelle taxe FSIREP de 0,072 €/m3HT d'eau et de l'augmentation de 0,06€/m3 HT d'eau pour le SIPEP pour l'application du grenelle de l'environnement dans le cadre de notre bassin de captage (2 dans le Thymerais dont un à chêne Chenu).

Je vous demande l'autorisation d'augmenter le prix du m3 d'eau à 0,95€/m3 d'eau pour couvrir ces dépenses.

Ainsi la nouvelle tarification s'établira comme suit :

Abonnement eau : 25€ H.T.

Consommation m3 eau : 0,95cts m3 HT

Redevance pollution eau (Agence Eau Seine Normandie : AESN) : 0,37€ HT

FSIREP : 0,072 €/m3 HT

Dans le Budget Primitif 2014, la prévision budgétaire tiendra compte de cette majoration.

POUR : 19 - unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Délibération 2014.04.24.10

#### Adhésion FSIREP

Fonds de solidarité à l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Pourquoi ce fonds ? Il sert pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et la qualité de l'eau distribuée.

La participation des collectivités est fixée à 0,072€/m3 vendu.

La non adhésion d'une commune au FSIREP fait perdre le bénéfice des subventions départementales attribuées dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Je rappelle que, par la délibération du 5 juillet 2012, la commune de Tremblay les Villages adhère au FSIREP en remplacement du FAIR.



# Tremblay-les-Villages

Je vous propose d'adhérer au FSIREP en remplacement de notre adhésion antérieure au FAIR qui représente une taxe 0,072 €/m3 d'eau vendu.

Je vous demande par la présente de :

- me donner pouvoir pour signer la dite convention avec le conseil général au FSIREP.
- inscrire au budget de l'eau la participation de 0,072 € HT/m3 (valeur janvier 2014).

POUR : 19 – unanimité, pour adhésion au FSIREP et autorisation de signer la convention.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Délibération 2014.04.24.11

### Vote des taux d'imposition :

L'état nous transmet l'état « 1259 » (joint dans votre dossier) dans lequel vous trouvez le montant de la fiscalité à recevoir qui sera de 762 650 € pour 2014 si nous ne modifions pas les taux.

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année 2013 :

	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation :	1.829.885,00	11,90%	223.363,00
Taxe Foncière bâti :	2.203.635,00	17,90%	405.972,00
Taxe Foncière (non bâti) :	530.662,00	24,90%	133.315,00

POUR : 19 - unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Problématiques budgétaires : l'équilibre du budget primitif

Les premières analyses semblent montrer que le budget primitif 2014, du fait de dépenses engagées, ainsi que de dépenses obligatoires devant être inscrites sur le budget principal (dépenses liées au SIZA) ou sur le budget annexe eau (dépenses SIPEP) sera déséquilibré. Même si les taux d'imposition sont inférieurs à la moyenne de la strate, il nous semble difficile d'augmenter trop la fiscalité.

Malgré les efforts accomplis pour réduire les charges de fonctionnement en inscrivant les dépenses obligatoires, sans prévoir d'autofinancement vers la section d'investissement, alors que normalement, la réglementation impose l'autofinancement pour couvrir au moins le remboursement du capital d'emprunt déduction faite des ressources faites du FCTVA et de la TLE.

On constate que l'équilibre de la section d'investissement est compromis. **Il paraît difficile de solliciter un nouvel emprunt de 559 289 €. Celui-ci générerait par les exercices futurs des remboursements de capitaux et des charges supérieurs compte tenu de la charge de la dette que nous portons aujourd'hui** (voir tableau de la dette joint).

**Présenter un budget en déséquilibre ne constitue pas une situation glorieuse.** Nous n'avions pas imaginé avant de telles surprises au vue des résultats très largement positifs qui nous étaient présentés et ceux malgré toutes les questions que j'avais posé à l'époque sans réponse très précise.

Madame le Maire rappelle selon l'article L 1612-5 : lorsque le budget n'est pas voté en équilibre réel, la Chambre Régional des Comptes s'en saisit.

### Vote des Budgets Primitifs 2014 :



# **Tremblay-les-Villages**

Madame le Maire **propose de voter le budget primitif par chapitre** et selon le principe défini par la comptabilité M14 pour la strate de notre collectivité.

Madame le Maire laisse le soin à Yves LAOUENNAN de présenter l'examen.

## **Délibération 2014.04.24.12**

### **Budget Primitif 2014 Commune (principal)**

Nous vous proposons de voter le budget par chapitre pour le budget principal et pour le budget eau.



# Tremblay-les-Villages

## INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP 2014
Chapitre	Proposé
D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	322 440,05
D 041 – Opérations Patrimoniales	39 836,74
D 10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00
D 16 - Emprunts et dettes assimilées	221 322,00
D 20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00
D 21 - Immobilisations corporelles	70 000,00
D 23 - Immobilisations en cours	620 813,35
	<b>1 290 412,14</b>

Recettes d'investissement	BP 2014
Chapitre	Proposé
021 - Virement de la section de fonctionnement	,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
041 - Opérations patrimoniales	39 836,74
R 10 - Dotations, fonds divers et réserves	,00
R 10222 – FCTVA	98 197,81
R 10223 – Taxe aménagement	40 000,00
R 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisés	322 440,05
R 13 - Subventions d'investissement	224 648,15
R 16 – Emprunts en Euros	,00
	<b>731 122,75</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement	Proposé BP 2014
Chapitre	Proposé BP 2014
D 011 - Charges à caractère général	314 000,00
D 012 - Charges de personnel et frais assimilés	423 335,98
D 014 – Atténuation de Produits (739113)	290 632,00
D 023 - Virement à la section d'investissement	,00
D 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
D 65 - Autres charges de gestion courante	671 136,02
D 66 - Charges financières	75 301,00
D 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00
	<b>1 790 405,00</b>

Recettes Fonctionnement	Proposé BP 2014
Chapitre	Proposé BP 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	305 410,21
R 013 – Atténuations de Charges	1 500,00
R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 200,00
R 73 - Impôts et taxes	762 650,00
R 74 - Dotations, subventions et participations	605 168,00
R 75 - Autres produits de gestion courante	17 000,00
R 76 - Produits financiers	10,00
R 77 - Produits exceptionnels	100,00
	<b>1 754 038,21</b>

POUR : 19 - unanimité  
CONTRE : 0



# Tremblay-les-Villages

ABSTENTION : 0

**Délibération 2014.04.24.13**

**Budget Primitif 2014 Eau (annexe)**

Dépenses Fonctionnement	
Chapitre	BP 2014
D 011 - Charges à caractère général	234 500,00
D 012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00
D 014 – Atténuation de Produits (739113) AESN	68 000,00
	739113
	,00
D 023 - Virement à la section d'investissement	7 819,44
D 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 078,75
D 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00
Article 655 participation au réseau	42 340,00
D 66 - Charges financières	4 986,44
D 67 - Charges exceptionnelles	500,00
	<b>427 224,63</b>

Recettes Fonctionnement	
Chapitre	BP 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	220 725,32
o42 - operation ordre sub invs	7 474,34
R 013 – Atténuations de Charges	,00
R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	178 120,00
R 73 - Impôts et taxes	,00
R 74 - Dotations, subventions et participations	,00
R 75 - Autres produits de gestion courante	50,00
R 76 - Produits financiers	,00
R 77 - Produits exceptionnels	,00
	<b>Total</b>
	<b>406 369,66</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Proposé BP 2014
D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement re	,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
D 041 – Opérations Patrimoniales	7 474,34
D 10 – Dotations, fonds divers et réserves	,00
D 16 - Emprunts et dettes assimilées	7 819,44
D 20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00
D 21 - Immobilisations corporelles	50 000,00
D 22 - Immobilisations en cours	,00
D 23 - Immobilisations en cours	,00
	<b>85 293,78</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Proposé BP 2014
R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement re	16 039,99
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 819,44
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 078,75
041 - Opérations patrimoniales	,00
R 10 - Dotations, fonds divers et réserves	,00
R 10222 – FCTVA	,00
R 10223 – Taxe aménagement	,00
R 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisés	13 677,18
R 13 - Subventions d'investissement	4 913,81
R 16 – Emprunts en Euros	9 764,61
	<b>85 293,78</b>

POUR : 19 - unanimité

CONTRE : 0



# **Tremblay-les-Villages**

ABSTENTION : 0

## **Délibération 2014.04.24.14**

### **Fonds départemental de péréquation : sollicitation d'attribution du contingent pour les opérations d'investissements**

Madame le Maire informe que tous les ans, la commune se doit de solliciter le conseil général au titre du Fonds départemental de péréquation.

La commune de Tremblay-les-Villages sollicite dans le cadre du Fonds Départemental de péréquation au titre des investissements réalisés sur les exercices pour tous budgets confondus.

POUR : 19 - unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **Délibération 2014.04.24.15**

### **Le vote de indemnité au comptable**

Le comptable public peut être amené à conseiller la commune dans le cadre de sa gestion, pour la préparation des budgets, comme nous l'avons fortement sollicité ces dernières semaines.

Madame le Maire propose de voter le principe de l'octroi d'une indemnité au comptable public et que celle-ci soit établie à 100 % de ce que prévoit les textes pour le budget principal et le budget annexe de l'eau, calculé sur les dépenses de fonctionnement et sur une moyenne de plusieurs exercices budgétaires. La somme à inscrire est de 597,78€ brut pour le budget principal et pour le budget annexe 45,73€ brut, soit un total de l'indemnité annuelle au comptable : 643,41€.

Madame le Maire demande de passer au vote :

POUR : 11

CONTRE : 5

ABSTENTION : 3

### **Transfert du budget Assainissement vers l'agglomération du Pays de Dreux**

Retiré de l'ordre du jour en début de séance.

## **Délibération 2014.24.04.16**

### **Étalement de la dette du Siza :**

Madame le Maire expose qu'au vu de la dette due aux communes membres du syndicat, il est demandé à l'assemblée de faire la demande auprès du SIZA, des communes et des trésoreries l'étalement de la dette due, depuis 2009 ?

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la demande d'étalement des dettes dues auprès du SIZA, des communes et des trésoreries, par la commune, depuis 2009.**





# Tremblay-les-Villages

## Délibération 2014.24.04.17

### Convention avec le centre de gestion d'Eure et Loir pour la liquidation des dossiers retraite

MISSION FACULTATIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – ADHESION DE PRINCIPLE à la prestation « réalisation des dossiers de liquidation et pré-liquidation CNRACL par le Centre de Gestion.

La CNRACL a décidé de dématérialiser tous les dossiers de demande de retraite.

La saisie des informations nécessaires à l'exercice du droit à l'information des actifs sur leur retraite, permet à l'agent, d'avoir une vue globale de sa carrière et d'avoir une estimation de sa retraite à 60 ans.

Le Centre de gestion, a mis en place une prestation qui consiste à saisir les dossiers de pré-liquidation (EIG) en lieu et place de la collectivité.

Considérant les modalités de saisies de données sur la plate forme e-services de la CNRACL, il est proposé d'adhérer à la nouvelle prestation proposée par le Centre de gestion.

Le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 est le suivant :

Dossier de pré- liquidation + dossier de liquidation pour un même agent : 120€

Ce tarif pourra faire l'objet d'une révision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de principe de la collectivité à la prestation facultative « réalisation des dossiers de liquidation et pré-liquidation CNRACL » moyennant la tarification indiquée ci-dessus
- autorise le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir, pour la mise en œuvre de cette prestation
- **prend acte que la facturation n'interviendra qu'en cas de recours à ce nouveau service**

## Délibération 2014.24.04.18

### Redevance d'occupation du domaine public et tarif des places

Madame le Maire informe qu'il existe une redevance d'occupation du domaine public en date du 18 janvier 2011 pour les demandes de vente ambulante.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre à jour la redevance d'occupation du domaine public :

- Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non sédentaire à raison d'une journée par semaine (place de l'Eglise) : 50€ par mois (inclus branchement électricité).
- Redevance pour cirque, manège, stands exceptionnels pour l'occupation du domaine public (lieu à définir avec l'accord de la municipalité) : 30€ par jour
- Redevance pour commerce non sédentaire à titre exceptionnel pour une journée (lieu à définir avec l'accord de la municipalité) : 30€ par jour.



# Tremblay-les-Villages

Redevance due pour toute journée commencée pour tout stationnement.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'instauration des redevances d'occupation du domaine public tel que énoncé ci-dessus accord à titre précaire et révocable
- Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour mettre en œuvre l'application de cette nouvelle tarification et d'établir les conventions s'y rapportant et de les signer.

## **Délibération 2014.24.04.19**

### **Mise à jour barème de mise à disposition des salles communales à compter du 24 Avril 2014**

Les salles communales sont mises à disposition et dans les conditions suivantes :

- 1°) Respect du règlement intérieur
- 2°) Comparaison état des lieux entrée et sortie
- 3°) Fourniture attestation d'assurance couvrant tous les risques notamment matériels et de responsabilité civile.

### **SALLE DE TREMBLAY LES VILLAGES (capacité 120 personnes assises et 200 personnes debout)**

- Association du Ressort Territorial de Tremblay les Villages Néant
- Association Hors Ressort Territorial  
Annuel 167,22 € HT+ TVA soit 200,00 € TTC
- Pour les Habitants du Ressort Territorial de Tremblay les Villages
  - ½ Jour 125,00 € HT + TVA soit 150,00 € TTC
  - 1 jour 208,33 € HT + TVA soit 250,00 € TTC
  - 2 jours 416,66 € HT + TVA soit 500,00 € TTC
- Activités commerciales ou résidents Hors Ressort Territorial
  - ½ Jour 208,33 € HT + TVA soit 250,00 € TTC
  - 1 jour 416,66 € HT + TVA soit 500,00 € TTC
  - 2 jours 833,33 € HT + TVA soit 1 000,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 800 € et sera rendue après état des lieux

### **SALLE DE CHENE CHENU (capacité 60 personnes)**

- Habitants du Ressort Territorial de Tremblay les Villages
  - ½ Jour 58,33 € HT + TVA soit 70,00 € TTC
  - 1 jour 108,33 € HT + TVA soit 130,00 € TTC
  - 2 Jours 166,66 € HT + TVA soit 200,00 € TTC
- Activités commerciales ou résidents Hors Ressort Territorial
  - ½ Jour 166,66 € HT + TVA soit 200,00 € TTC
  - 1 jour 291,66 € HT + TVA soit 350,00 € TTC



# Tremblay-les-Villages

2 jours 583,33 € HT + TVA soit 700,00 € TTC

Associations du Ressort Territorial de Tremblay les Villages NEANT

Associations Hors Ressort Territorial de Tremblay-Les-Villages  
83,33 € HT + TVA soit 100,00 € TTC

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 550 € et sera rendue après état des lieux

## CHAPITEAU

Exclusivement réservé pour les associations du Ressort Territorial de Tremblay les Villages pour une durée de 2 Jours

6 X 6 41,66 € HT + TVA soit 50,00 € TTC  
12 X 6 83,33 € HT + TVA soit 100,00 € TTC

Le chapiteau sera monté et démonté par l'association qui le loue laquelle devra le rendre propre et sec.

Une caution sera demandée à la réservation d'un montant de 100 € et sera rendue après état des lieux

Précise que le chapiteau est pré-affecté au Préau du groupe scolaire Jean-Jacques SEVIN pour la manifestation du 14 juillet.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide et approuve la mise à jour des conditions et les tarifs de mise à disposition des salles municipales.**

### Délibération 2014.24.04.20

#### Récapitulatif des adhésions aux différents syndicats et associations pour information :

Adhésion au 65	Montant
SIA THIMERT	7 800,00 €
CONTINGENT SDIS 28	92 886,00 €
SIZA	3 000,00 €
SIVOM	467 302,00 €
NEXITY – RESEAU FERRE	366,00 €
SIA FRESNAY LE GILMERT	750,00 €

Adhésion au 6281	Montant
INFO LOCALE	120,00 €
JAZZ EN RESEAU	22,00 €
ASSOCIATION MAIRE DE FRANCE	360,00 €
ASSOCIATION MAIRE D'EURE ET LOIR	800,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	80,00 €
MISSION LOCALE	2 100,00 €
ASSOCIATION GRACE	1 250,00 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité.**



# Tremblay-les-Villages

## Délibération 2014.24.04.21

### Demande d'autorisation pour signer les conventions de travaux sur les routes départementales avec conseil Général pour obtenir des subventions.

Madame le maire expose que des conventions sont à signer avec le Conseil Général d'Eure et Loir pour les Marchés publics de la commune concernant des travaux sur les routes départementales, afin de percevoir des subventions.

Ces conventions concernent plusieurs Marchés publics de voirie 2010/2011/2012/2013 en cours et à venir.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les conventions avec le conseil général d'Eure et Loir afin de percevoir les subventions.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions des travaux en cours et à venir avec le conseil général d'Eure et Loir.**

## Délibération 2014.24.04.22

### **Régularisation de demande de subvention au titre du FDAIC concernant les travaux de voirie 2009 :**

#### **Voies réalisées en lieu et place du Marché Public de voirie 2009 :**

##### **Tremblay :**

Le clos Blanchard 3.824,00€

Le Clos Marie-Louise 8.310,00€

##### **Saint Chéron des Champs :**

Rue du Sault 6.251,20€

##### **Neuville La Mare**

Chemin des Bouviers 14.210,00€

Chemin de Dreux 1.700,00€

##### **Theuvy-Achères**

Impasse de la Pouché 661,50€  
1.847,00€

##### **Chêne-Chenu**

Rue de l'Église 6.186,00€

Rue Charles Péguy 4.050,00€

Place de la Liberté 12.660,00€

##### **Bilheux :**

Rue du Pressoir 6.952,00€  
640,00€

**Total**

-----  
67.291,70€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander la régularisation de demande de subvention au titre du FDAIC concernant les travaux de voirie 2009.**

## Délibération 2014.24.04.23



# Tremblay-les-Villages

## Affaires juridiques :

Conformément à nos engagements, il est temps de mettre un terme à cette politique permanente du conflit de manière systématique qui a mené à des condamnations pour notre commune. Recours que nous avons tous perdus.

### 1 – Dossiers relatifs au refus de versement de la fiscalité provenant de la zone d'activité de la Vallée du Saule, et due aux communes membres du SIZA.

Plusieurs affaires ont concerné cette thématique, dont une seule demeure aujourd'hui en cours.

Il s'agit d'une procédure en appel, en cours d'instruction à la Cour administrative d'appel de Nantes (instruction qui devrait être prochainement close), initiée par la commune de Tremblay-en-France, et demandant l'annulation du jugement du TA d'Orléans du 21 juin 2012 par lequel cette juridiction a annulé l'article 4 de la délibération du 30 mai 2011.

#### **Genèse de ce dossier :**

Le 30 mai 2011, le conseil municipal de la commune de Tremblay-les-Villages a adopté une délibération décidant :

- article 1 : la commune de Tremblay-les-Villages demande son retrait du syndicat inter-cantonal d'aménagement et de gestion de zone d'activités,
- article 2 : la commune de Tremblay-les-Villages conteste le dispositif de reversement de fiscalité et demande qu'il y soit mis fin,
- article 3 : la commune de Tremblay-les-Villages demande l'abrogation de l'article 9 des statuts du SIZA [portant reversement de fiscalité],
- article 4 : la commune de Tremblay-les-Villages abroge la délibération du 20 mars 2000 et toute convention de transfert de fiscalité.

Or, si les articles 1, 2, et 3 de la délibération n'ont pas appelé de remarques particulières, notamment quant à la demande de retrait du SIZA ou la modification de ses statuts (problématique de compétence, qui fait que ces articles sont des vœux et ne portent pas à conséquence), les conditions requises pour mettre un terme à la convention (article 4) n'étaient, en revanche, pas remplies.

Par jugement du 21 juin 2012, le tribunal administratif d'Orléans a donc suivi la position de l'état et a annulé l'article 4 de la délibération du 30/05/2011.

#### **Suites à donner :**

Pour mettre un terme à cette procédure, qui va bientôt faire l'objet d'une clôture d'instruction, il est nécessaire que la collectivité, **par l'intermédiaire de son avocat (puisque nous sommes en procédure d'appel)**, se désiste, et adresse un courrier en ce sens au Président de la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Ce désistement doit au préalable être acté au cours d'un conseil municipal, et donner lieu à une délibération, transmise au représentant de l'état pour lui donner son caractère exécutoire.

### 2 – Requête de la commune de Tremblay-les-Villages / du SIVOM de Tremblay-les-Villages contre le refus du Préfet de procéder aux modifications statutaires du SIVOM Tremblay-Sérazereux.



# **Tremblay-les-Villages**

La commune de Tremblay-les-Villages a fait un recours contre une décision du Préfet, datée du 05/12/2013 rejetant sa demande de prise d'arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIVOM Tremblay-Sérazereux et entérinant la réduction de périmètre du syndicat.

## **Genèse de ce dossier :**

Jusqu'à la fin 2013, la compétence transport scolaire était exercée par le SIVOM Tremblay-Sérazereux, par délégation du Conseil Général, qui est « autorité organisatrice des transports de niveau 1 -AOT1- ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date de la création de CAP de Dreux, issue de la fusion de l'ancienne agglo avec les CC, dont l'une était celle de la commune de Tremblay-les-Villages, l'AOT1 est CAP de Dreux. De ce fait, la compétence doit être exercée par le SIVOM Tremblay-Sérazereux par délégation de cette nouvelle collectivité.

La décision de poursuivre ou non l'activité « transport scolaire » doit donc être convenue entre les deux acteurs, afin d'éviter toute rupture de service public, et ne peut être décidée de manière unilatérale par l'un d'eux. Par ailleurs, les conditions requises pour une modification statutaire n'étaient pas remplies.

## **Suites à donner :**

Pour mettre un terme à cette procédure, il est nécessaire que **la commune** fasse un écrit pour se désister (courrier simple, avec copie à l'avocat ou courrier de l'avocat, au choix). Tout comme précédemment, ce désistement doit au préalable être acté au cours d'un conseil municipal, et donner lieu à une délibération, transmise au représentant de l'Etat pour lui donner son caractère exécutoire.

L'accès au site du tribunal administratif (sagace) montre que **la requérante est bien la commune de Tremblay-les-Villages et non le SIVOM Tremblay-Sérazereux.**

**Concernant ces deux dossiers contentieux : les greffes ont été alertés et les informations ici données ont été vérifiées.**

Ces désistements doivent-être, au préalable, actés par le conseil municipal.

Madame le Maire propose le désistement de la commune de Tremblay-les-Villages pour les deux contentieux exposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

## **Approuve, à l'unanimité :**

1 - le désistement du recours en contentieux concernant la procédure en appel, en cours d'instruction à la Cour administrative d'appel de Nantes initié par la commune de Tremblay-les-Villages et demandant l'annulation du Jugement du TA d'Orléans du 21 juin 2012 par lequel cette juridiction a annulé l'article 4, de la délibération du 30 mai 2011,

2 - ainsi que le désistement du recours contre l'état contre la décision du préfet, rejetant sa demande de prise d'arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIVOM.

**Autorise Madame le maire, à signer le courrier destiné à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans, ainsi que celui destiné à M. le Président de la cour administrative d'appel de Nantes, demandant le désistement de la commune de Tremblay-les-Villages dans ces deux requêtes.**



# **Tremblay-les-Villages**

## **Pour information :**

### **La trésorerie a estimé le cout des procédures juridiques depuis 2008 :**

Honoraires avocats et frais à plus de 145 000 €

Remboursement par les assurances 59 365 €

Reste à charge de la commune 85 843 €

## **Manifestations :**

### **- Manifestation du 8 Mai :**

célébré à Chêne Chenu à 10h30 et à Tremblay les Vicomte à 11h30.

Nous recherchons un musicien pour jouer de la trompette pour la levée des drapeaux ??

### **- Manifestation du 14 juillet :**

Choix du traiteur et organisation de la manifestation (Arnaud présente)

Le traiteur OG Traiteur est retenu pour le repas suite la consultation qui a été lancée.

Suite au retour des devis, l'artificier M. Buisson a été retenu.

*Saint Chéron* le 13/07 au soir : repas.

### ***Tremblay le Vicomte :***

Le 13/07 :

- retraite aux flambeaux, voir aussi avec Mme Clément et le CLSH pour que les enfants participent
- Feux d'artifice, bal des pompiers sous le préau de l'école élémentaire.

Le 14/07 :

Sur la place de l'Église présentation par les pompiers du matériel motorisé, défilé à pied de l'église à la Mairie avec un dépôt de gerbe par les enfants du CLSH et un chant.

On espère un musicien pour la levée des drapeaux

- repas à 12h sur le stade de Tremblay ou selon la météo sous le préau de l'école élémentaire plusieurs devis ont été demandés pour le repas et, a été retenu OG TRAITEUR.
- après le repas sur le stade concours de pétanque et animations proposées par les associations.

### ***Chêne Chenu***

Le 14/07 le repas à organiser par son Maire délégué.

## **Jazz en réseau**

Le concert aura lieu le 16 Mai à la salle des fêtes de Tremblay.

## **Forum des associations**

Il y aura une réunion avec les associations pour organiser le forum des associations, et établir un guide des associations.

**Fêtes des voisins** à Saint Chéron, à Theuvy Achères, la demande doit être faite à la Mairie pour établir un arrêté d'occupation de la voie publiques, les tables et chaises devront être demandées à l'avance en Mairie et seront gratuites pour la fêtes des voisins. D'autres fêtes des voisins peuvent être organisées dans les autres villages.



# **Tremblay-les-Villages**

Madame le Maire précise que les personnes souhaitant bénéficier des tables et bancs, devront venir les chercher et les ramener aux services techniques par leur propre moyen.

## **Journée du Patrimoine le 21 Septembre 2014**

Les églises de Tremblay-le-Vicomte et d'Écublé ont été proposées pour faire partie du 4<sup>ème</sup> circuit des églises du Thymerais lors des Journées du Patrimoine 2014. Le dimanche 21 Septembre, ces deux églises seront ouvertes au public de 15h à 19h.

## **Visite d'un village en Beauce**

En 2013, nous avons participé au programme 'Découvrez un village en Beauce » organisé par la Maison de la Beauce. Nous avons été de nouveau sollicités et plusieurs possibilités sont à l'étude. Cela nécessite de trouver une personne qui soit d'accord pour animer cette visite et puisse mettre en valeur le village/site choisi.

## **Participation au concours des maisons Fleuries**

Cette année, la date butoir pour envoyer le bulletin d'inscription au Concours 2014 des Maisons et Fermes Fleuries est le 23 Mai 2014. Chaque maire délégué a reçu la liste des participants des dernières années dans son village afin de leur demander s'ils souhaitent participer à nouveau. Tous les habitants de Tremblay les Villages sont bien sûr sollicités pour participer au concours. A noter que le jury passera dans les villages pendant la 1ere quinzaine de Juillet. Il faut donc que les maisons/fermes soient fleuries à cette période.

## **Restauration de la Piéta de l'église de Chêne-Chenu**

Nous sommes en contact avec la DRAC pour suivre l'évolution de ce projet. Il y a un souci de restauration et le maître d'ouvrage doit aider la DRAC à trancher. Par ailleurs, il faut envisager un support pour la statue pour la mettre en valeur dans le chœur de l'église de Chêne-Chenu. La date du 9 mai au matin a été avancée pour discuter de ces détails sur place. Cette date sera confirmée rapidement. Enfin, Virginie Bouchard propose que la statue – si sa restauration est achevée – soit installée dans une des deux églises ouvertes au public le 21 septembre (Tremblay le Vicomte ou Ecublé) afin qu'elle soit vue du public. Il est bien évident que la statue sera ensuite immédiatement replacée dans l'église de Chêne-Chenu, en espérant aussi que cette église puisse être ré-ouverte au public dans des délais raisonnables.

## **Divers :**

### **Délibération 2014.24.04.24 :**

### **Élections des jurés d'assises :**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises par Annabel DOS REIS et Arnaud LEHERICHER :

- n° 1041 : *Martin Franck*
- n° 1536 : *VINCENT Annick épouse BROCQ*
- n° 259 : *BRUNEAU Laurent*
- n° 1289 : *POULIN Nathalie épouse DUBOIS*
- n° 175 : *BOIS Pauline*
- n° 254 : *BRODIN Francine épouse GOUGET*





# Tremblay-les-Villages

Le conseil municipal prend acte du tirage au sort des jurés d'assises.

## Délibération 2014.24.04.25

### **Dématérialisation des procès-verbaux :**

Madame le Maire rappelle que dans l'objectif de faire un maximum d'économies, il est demandé aux conseillers municipaux de remplir l'autorisation d'envoi de la convocation et du procès verbal et tout autre document par courriel du Conseil municipal.

Les attestations sont remplies par les conseillers et remises immédiatement.

### **Visite du Sous-Préfet dans la commune le 6 juin** (*organisation de la journée à établir*) :

- déjeuner à la cantine avec le conseil municipal
- visite des infrastructures communales (mairie, école, bibliothèque, plateau de sport, terrain de foot etc...)
- visite place du village, église, presbytère
- Autres

### **Élections Européennes 25 Mai 2014**

Chaque Maire délégué devra convoquer ses délégués du Préfet et du Tribunal de grande Instance, pour la signature des documents le 19 mai 2014 au soir pour le tableau des 5 jours. Et rappel est fait aux Maires délégués de réunir leur commission électorale afin d'organiser leur bureau de vote pour le 12 mai au plus tard.

### **Madame le Maire demande**

L'assemblée n'a plus de question.

**Madame le Maire lève donc la séance et**

**déclare la séance du conseil municipal close à 01H30**

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie DAVIAU	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MILON	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LERÉAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE	